



Commune de Romanel-sur-Lausanne

CONSEIL COMMUNAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 7 OCTOBRE 2021

Présidence M. THIERRY HENRY

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 2 / 2021 : « Arrêté d'imposition pour les années 2022-2023 » adopté en séance de Municipalité du 31 août 2021;
- ouï le rapport de la commission des finances ;
- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

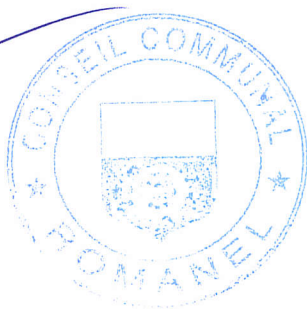
décide

d'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2022 et 2023
tel que présenté par la Municipalité.

Ainsi délibéré en séance du 7 octobre 2021.

Le Président :


Thierry HENRY



La Secrétaire :


Manuela KAUFMANN

Avis affiché le 11 octobre 2021